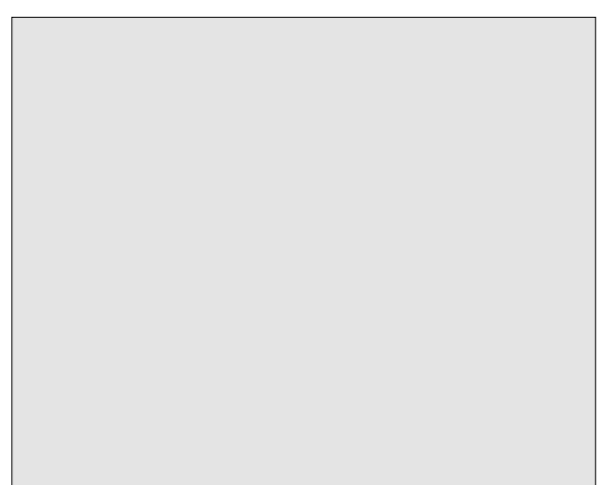


LISTES DES EMPLACEMENTS RESERVES					
N° des emplacements réservés	Désignation des opérations envisagées	Collectivité ou service public ayant demandé l'inscription	Parcelles touchées par la réserve (à titre indicatif)		Surfaces approximatives des empl. réservés
			Section	Numéro	
2	Aménagement routier sécuritaire (type giratoire)	Département	n° 2061, 1991, 1994, 1018, 790, 784		2370 m ²
3	Création d'un axe ou/vert structurant	Commune			1,5 ha
4	Elargissement de voie / liaison interquartier	Commune			1300 m ²
5	Voie de desserte (cf Orientation Aménagement)	Commune			5000 m ²
6	Piste cyclable intercommunale	Commune			4,9 ha
7	Piste cyclable communale	Commune			2 ha
8	Extension du plateau sportif	Commune			3,75 ha
10	Mise en place d'un pôle fédérateur de la Géologie	Département			10 ha
11	Espace public structurant de quartier	Commune			4800 m ²
12	Implantation d'une citerne DFCI	Commune	A n° 2623p		200 m ²
13	Implantation d'une citerne DFCI	Commune	A n° 2600p		200 m ²
14	Implantation d'une citerne DFCI	Commune	A n° 2024p		200 m ²
15	Implantation d'une citerne DFCI	Commune	B n°1526,1324		200 m ²
16	Implantation d'une citerne DFCI	Commune	C n° 1784p		250 m ²
17	Implantation d'une citerne DFCI	Commune	n° 1994		220 m ²
18	Elargissement de la voie / aménagement de carrefour (RD 651)	Département			
19	Elargissement de la voie (RD 111)	Département			

COMMUNE DE SAUCATS

PLAN LOCAL D'URBANISME PIECE N°4.1 Plan de zonage 1/10 000 (Ouest)



Michel Soulé
Architecte D.P.L.G.
Urbaniste D.E.S.S.

206, av. Salvador Allende
33130 Bégles
Tel : 05 57 59 18 18
Fax : 05 57 59 18 17
e-mail : soule.arch@free.fr



PROJET DE P.L.U. ARRETE
LE : 7 Mars 2007

PROJET DE P.L.U. soumis à ENQUETE PUBLIQUE
du 18 Juin au 19 Juillet 2007

P.L.U. APPROUVE
LE : 8 Novembre 2007

LEGENDE

10 ha

0m 100m

ZONAGE

	zone Ua		zone 2AU
	zone Ub		zone 2AUt
	zone Ubi		zone A
	zone Ubo		zone Ac
	zone Uh		zone N
	zone Uy		zone Nf
	zone 1AUa		zone Nr
	zone 1AUB		zone Nh
	zone 1AUC		
	zone 1AUD		

AUTRES INDICATIONS

- Espace boisé classé à conserver ou à créer (article L130-1 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement Réservé pour ouvrage public, installation d'intérêt général ou espace vert (cf. tableau ci-contre)
- Emplacement Réservé pour voie ou passage public à créer/pour voie publique à élargir (cf. tableau ci-contre)
- Emplacement Réservé pour piste cyclable à créer (cf. tableau ci-contre)
- Périmètre d'une servitude de constructibilité limitée (art L123-2-a)
- Périmètre d'une servitude affectant 10% de logements sociaux en cas de réalisation de programme de logements (art L123-2-d)
- Constructions récentes non référencées sur le cadastre